

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JANVIER 2011
--

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 17 janvier 2011 à 20 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 10 janvier 2011.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB, Gilbert SEYLLER et Jean-Michel STIRMEL.

Absente excusée : Martine FRANTZ

Secrétaire de séance : Gilbert SEYLLER

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

## **Ordre du jour**

### **PREAMBULE à 18 h :**

*Commission d'Appel d'Offre pour le choix de l'architecte en charge de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment périscolaire*

1. Adoption du procès verbal de la séance du 13 décembre 2010
2. Choix de l'architecte pour la construction du bâtiment périscolaire
3. Présentation du projet « Bulles et une Nuit »
4. Divers
  - a) Droit de préemption
  - b) Travaux de peinture en mairie – réfection du couloir
  - c) Demande de mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente et demande de subvention pour vin d'honneur

### **1. Adoption du procès verbal de la séance du 13 décembre 2010**

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 13 décembre 2010. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2. Choix de l'architecte pour la construction du bâtiment périscolaire**

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 20 décembre 2010 et procédé à l'examen des candidatures pour la mission de maîtrise d'œuvre du bâtiment périscolaire. Elle a décidé de retenir trois architectes afin de les auditionner, il s'agit de :

- TOPIC SARL
- Grégoire TISNE
- MUHLBERGER & ASSOCIES

La seconde commission pour l'audition des candidats a eu lieu en mairie préalablement à la présente séance du Conseil Municipal.

Outre la Commission d'Appel d'Offre composée du Maire, des Adjoints et d'un représentant du CAUE, les membres du Conseil et Céline SPITZ, agent de développement à la Communauté de Communes du Grand Ried ont également été associés pour auditionner les candidats et participer au choix de l'architecte.

Après un long débat au cours duquel il est discuté des différents projets proposés, de leurs caractéristiques, des points forts et des points faibles, des honoraires des candidats et des délais du chantier, à savoir si la livraison du bâtiment pour le mois de septembre est réalisable ou non, le Conseil décide de retenir l'architecte Grégoire TISNE. Adopté à 14 voix pour et 4 absentions.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché de mission de maîtrise d'œuvre avec le candidat retenu. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois pour préparer le projet final, qui sera présenté au Conseil Municipal le moment venu.

### **3. Présentation du projet « Bulles et une Nuit »**

Justin FAHRNER présente le projet « Bulles et une Nuit », un concept créatif et original qui consiste en l'implantation dans un milieu naturel (forêt, prés...) de bulles transparentes d'une surface de 20m<sup>2</sup> environ, qui abritent une chambre et des sanitaires, et offrent la possibilité de passer une nuit à la belle étoile, abrité sous une bulle.

Après avoir rencontré la commerciale qui souhaite planter son projet dans le Ried, le site du plan d'eau de Wittisheim a été proposé pour cette installation. Le nombre de bulles qui seront implantées est de 5 au maximum et un mobil home sera mis en place avec un bureau d'accueil et hébergement pour la personne responsable du site qui restera sur place lors des locations, notamment en saison haute (Pâques à Toussaint). Les bulles sont gonflées en permanence par une turbine silencieuse et démontables rapidement. Le concept est déjà implanté sur 6 sites français, ce sera une première en Alsace. Le phénomène connaît une ampleur médiatique certaine puisque des reportages ont été réalisés par la presse et la télévision, notamment la chaîne M6.

Il convient de prévoir quelques investissements tels que l'installation de l'eau potable, éventuellement l'assainissement et l'augmentation de la puissance électrique. Ces travaux seront compensés par le paiement d'un loyer par la responsable du projet.

Un débat s'ensuit sur les risques point de vue sécurité : proximité du plan d'eau, quelle protection si noyade, mais aussi le risque de bruit en été lié à l'arrosage des champs de maïs, risques de vandalisme etc...

La municipalité répond aux questions posées, la plupart ayant déjà abordées lors des rencontres avec la commerciale du projet.

Adopté à 16 voix pour et 2 absentions.

## **4. Divers**

### **a) Droit de préemption**

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors de la transaction suivante :

- De M. Jean-Luc CASPAR à M. Pierre KLOPFER, pour l'habitation sise section 30, parcelle 337/174, 30 rue de Bergheim, et d'une superficie de 592m<sup>2</sup>.

### **b) Travaux de peinture en mairie – réfection du couloir**

La peinture sera refaite dans le couloir de la mairie. Le plafond sera également repeint en blanc. Ces travaux seront réalisés en régie la peinture acquise auprès de la société RELIUS qui fournira 3 seaux de 15 L au prix TTC de 279,86 €.

### **c) Demande de mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente et demande de subvention pour vin d'honneur**

Dans le cadre de l'organisation d'une soirée récréative le samedi 22 octobre 2011 pour le 30<sup>ème</sup> anniversaire du club, le volley sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente et sollicite également une subvention pour la prise en charge des frais de vin d'honneur. Il est proposé d'accorder la mise à disposition gratuite de la salle et de verser comme à l'accoutumée, 100 € sur présentation des justificatifs des frais engagés.

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 30.**

Le Secrétaire de séance,  
Gilbert SEYLLER.

Le Maire,  
André KRETZ.